Zeitschrift: Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum

Herausgeber: Forum Helveticum

Band: 11 (2002)

Artikel: Une question de point de vue

Autor: Montangero, Stéphane

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-832892

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UNE QUESTION DE POINT DE VUE

Stéphane Montangero

M'exprimant du point de vue des jeunes, je relève au cœur de la Déclaration de Lenzbourg l'indication que la future Constitution devra être accessible à tous. Or, si je prends ce même texte et le fais lire à un élève de quinze ans, il sera bien en peine de le comprendre, surtout au niveau des subtilités juridiques qui y ont été placées. Nous n'avons donc pas prêché par l'exemple. Il sera capital, si l'on veut que le plus grand nombre possible de personnes s'approprie le texte fondamental d'une Constitution européenne, que les juristes laissent certains de leurs principes de côté, de manière à écrire un texte intelligible qui ne requière pas d'explications pour chaque article.

Plus important encore: il faut que chacun ait la possibilité de participer à l'élaboration de ce texte. Hier, j'ai été surpris de découvrir une magnifique place de jeu vide, alors que juste à côté de nombreux enfants et jeunes jouaient dans la rue. Je leur ai demandé pourquoi ils n'utilisaient pas ces belles installations. Après une brève discussion, un constat s'est imposé: les principaux utilisateurs de la place de jeux n'avaient pas été consultés au moment de son élaboration et elle a été construite par des théoriciens et selon «l'air du temps». Il n'est dès lors pas étonnant que la construction ne réponde pas aux besoins spécifiques des jeunes du lieu. Ainsi, les jeunes sont frustrés parce qu'ils ne sont pas consultés et que s'ils désirent la construction de quelque chose, on leur répond que c'est déjà fait. Les politiques sont aigris parce qu'ils ont l'impression que les jeunes les snobent. Enfin, les contribuables ne comprennent pas pourquoi on dépense leur argent pour des structures belles mais non utilisées. Visiblement, le cercle des décideurs et celui des utilisateurs ne se sont pas rencontrés. Et surtout, un élément fondamental a été ignoré: la participation.

Cette participation des jeunes, le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse CSAJ la demande depuis des années, à tous les niveaux, de manière à pouvoir habituer chaque tranche d'âge de la société à une cohabitation, qui devrait être celle de tous les jours. On éviterait ainsi un glissement vers une «ghettoïsation» en fonction des années de naissance. Participer aux décisions dans les communautés dans lesquelles nous vivons, quels que soient notre provenance, notre âge ou notre degré de formation, tel devrait être le but commun, de manière à ce que l'éducation à la citoyenneté ne reste pas lettre morte mais devienne un élément vécu chaque jour par tous.

Il en va de même pour la future Constitution européenne. A quoi bon un texte destiné à tout le monde, si les différentes personnes n'ont pas eu d'une façon ou d'une autre la possibilité de s'exprimer sur leur vision de la société de demain, celle que nous entendons construire ensemble. A quoi bon créer une structure juridique, aussi pure soit-elle, si derrière il n'y a pas une volonté politique, au sens grec du terme, s'investissant dans la «polis», la ville, la vie communautaire. Le texte juridique doit être là pour appuyer le politique, pour servir une vision de la société, pour permettre à la vision de devenir réalité. Il conviendra alors de tout mettre en œuvre pour que l'on puisse passer d'une base théorique à une base pratique, compréhensible, intelligible au plus grand nombre.

Pour ce faire, il ne suffit pas d'un peu de bonne volonté. Il faut absolument se mettre à la hauteur de ses interlocuteurs. Parler de prévention des accidents de circulation en milieu urbain, dont les enfants sont les premières victimes, ne sert pas à grand chose, si on ne fait pas en sorte que le message passe. En se mettant à la hauteur de l'enfant, nous comprenons très rapidement les difficultés qu'il a à anticiper la voiture, puisque son niveau de vision n'est pas plus élevé que celui du capot. Il en va de même pour un texte aussi fondamental que celui qui est projeté: si nous le voulons d'accès facile, il faut le rédiger en nous mettant au niveau de compréhension des personnes auxquelles nous le destinons. Il faut aussi qu'à chaque étape de sa rédaction nous veillions à ce qu'il reste compréhensible.

J'en appelle à toutes les personnes destinées à rédiger ce texte fondamental de bien vouloir faire cet effort de mise à niveau dès le début. Je les invite à prendre en considération les principes de base de la participation et à les appliquer. Non seulement pour les plus jeunes, mais pour toutes les tranches d'âge de la population, que ce soit par le biais des associations représentatives ou par celui de rencontres organisées avec la population. Au fur et à mesure de la construction de ce texte, les personnes chargées de sa rédaction devront aller à la rencontre des citoyennes et citoyens européens pour leur présenter leurs travaux et tenir compte de leurs critiques et suggestions. La Constitution sera un pacte sociétal, une base stable mais vivante, car elle constituera le reflet de celles et ceux qui habitent le Vieux continent. Partant de là, tous, jeunes et moins jeunes, se sentiront impliqués dans ce processus, le feront leur et auront à cœur que le futur texte fondamental soit au cœur de la vie de tout un chacun.

Zusammenfassung

Eine Frage des Standpunkts

Als Vertreter junger Menschen ruft Stéphane Montangero zur Einhaltung zweier Grundprinzipien bei der Erarbeitung einer europäischen Verfassung auf: Beteiligung und Verständlichkeit. Anhand von Beispielen erläutert er, dass die Verfassung sowohl verstanden werden als auch unter Einbeziehung aller gesellschaftlichen Gruppen zustande kommen muss, um akzeptiert zu werden. Dazu sollten sich die Urheber der Verfassung auf die Ebene der Adressaten – Bürger aller Alters- und Bildungsstufen – begeben. Weiterhin darf die Verfassung nicht nur ein Werk der Formulierungskunst sein, sondern muss vor allem auch von politischem Willen und einer Vision getragen werden.

Summary

A question of point of view

As a representative of young people, Stéphane Montangero called for the respect of two basic principles for the elaboration of the European constitution: participation and comprehensibility. Based on several examples he explains that the constitution must be understandable and that all social groups must be involved in its preparation, in order to make it acceptable. Therefore, the authors of the constitution should move to the level of the recipients – i. e. citizens of all ages and educational backgrounds. Furthermore, the constitution has to be more than an oeuvre of artistic formulation, since above all a political will and a vision must uphold it.